

COMMUNE DE LUTTANGE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

élus : 15

SEANCE DU SAMEDI 04 JUILLET 2020

En fonction : 15

Présents : 15

Convocation du 29/06/2020

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, à neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de LUTTANGE, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 29 juin 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient Présents Mmes et MM les conseillers municipaux :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1. PIERRAT Denis | 9. PISANO Jeannette |
| 2. DANIS Marc | 10. MARTIN Karine |
| 3. GROSSE Valérie | 11. GRESSEL Philippe |
| 4. PERINO Christophe | 12. BERNARD Pauline |
| 5. BAUMANN Christophe | 13. RAVAUX Noël |
| 6. BECKEL Claude | 14. VELVERT Martial |
| 7. BAUER Paul-André | 15. PIERRE Alain |
| 8. PHILIPPOT Soazig | |

Absent: NEANT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel WERQUIN, Maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer Mmes et MM:

PIERRAT Denis, DANIS Marc, GROSSE Valérie, PERINO Christophe, BAUMANN Christophe, BECKEL Claude, BAUER Paul-André, PHILIPPOT Soazig, PISANO Jeannette, MARTIN Karine, GRESSEL Philippe, BERNARD Pauline, RAVAUX Noël, VELVERT Martial, PIERRE Alain. Monsieur BAUER Paul-André, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame BERNARD Pauline, et comme assesseurs Mesdames MARTIN Karine et GROSSE Valérie.

I. ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir annoncé les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
RESTE :	15
Majorité absolue :	8
Ont obtenu :	

BAUER Paul-André	: 10 voix
VELVERT Martial	: 5 voix

BAUER Paul-André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe à trois le nombre des adjoints pour la commune.

III. ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
RESTE :	15
Majorité absolue :	8
Ont obtenu :	

DANIS Marc	: 10 voix
RAVAUX Noël	: 5 voix

DANIS Marc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé

IV. ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65et L.66 du Code électoral :	0
RESTE :	15
Majorité absolue :	8
Ont obtenu :	
BERNARD Pauline	: 5 voix
PHILIPPOT Soazig	: 10 voix

PHILIPPOT Soazig ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

V. ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65et L.66 du Code électoral :	0
RESTE :	15
Majorité absolue :	8
Ont obtenu :	
GRESSEL Philippe	: 5 voix
MARTIN Karine	: 10 voix

MARTIN Karine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

VI. ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CCAM

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : BAUER Paul-André
Suppléant : DANIS Marc

Comme délégués de la C.C.A.M.

VII. ELECTIONS DES 4 DELEGUES AU SIDEET ET D'UN REMPLAÇANT

Syndicat Intercommunal Des Eaux Et De l'Assainissement de l'Est Thionvillois

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

Section « eau » :

1^{er} Délégué : BAUER Paul-André
2^{ème} délégué : PERINO Christophe

Section « assainissement » :

1^{er} Délégué : BAUMANN Christophe
2^{ème} délégué : RAVAUX Noël

Remplaçant :

DANIS Marc

Comme délégués du SIDEET.

VIII. ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SISCODIPE

Syndicat Intercommunal de suivi de la concession de distribution publique d'électricité du Pays des Trois Frontières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme

Titulaire : DANIS Marc
Suppléant : PIERRE Alain

comme délégués au S.I.S.C.O.D.I.P.E.

IX. ELECTION DES 2 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU GYMNASSE DE KEDANGE-SUR-CANNER

Syndicat Intercommunal pour la construction, la gestion,
le fonctionnement et l'équipement sportif du collège de Kédange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme

BAUER Paul-André & GRESSEL Philippe

Comme délégués au syndicat du collège et du gymnase de Kédange sur Canner

Il a ensuite été procédé à la lecture de la Charte de l'élu local.

Fin : 9h57

<i>Signatures</i>		<i>C. BAUMANN</i>	
<i>P.A. BAUER</i>		<i>C. BECKEL</i>	
<i>M. DANIS</i>		<i>J. PISANO</i>	
<i>S. PHILIPPOT</i>		<i>P. GRESSEL</i>	
<i>K. MARTIN</i>		<i>P. BERNARD</i>	
<i>D. PIERRAT</i>		<i>N. RAVAUX</i>	
<i>V. GROSSE</i>		<i>M. VELVERT</i>	
<i>C. PERINO</i>		<i>A. PIERRE</i>	